



Cheque délivré à une personne decédée

Par **azoulay**, le **24/03/2008** à **11:06**

ma mère est décédée le 21 novembre 2007. le maison de retraite ou elle residait , m'adressée un cheque representant son argent de poche; établi le 23 mars 2008 et établi au nom de ma mère. La maison de retraite me dit que c'est la loi? le compte bancaire de ma mère a été cloturé le 4/02/2008.rnPourriez vous m'indiquer svp si il y a un recours possible.rnMerçi

Par **Erwan**, le **24/03/2008** à **18:48**

Bjr, rnncet argent de poche tombe dans la succession. Il y a peut-être un Notaire chargé de cette sucession. rnSi vous êtes l'unique héritier demandé une attestation de notoriété au notaire et faites refaire le chèque à votre nom. rnEffectivement, la maison de retraite doit restituer l'argent de ses pensionnaires décédés.